

**Définition Pilier : (n.m.) Ensemble maçonné qui supporte un édifice.**

Du latin pila (pilier). Le suffixe -ier désigne un objet. Le terme est Mentionné dans les Commentaires talmudiques de Raschi sous la forme « piler », au XIIe siècle.

**Définition Pile : (n.f.) Ensemble maçonné sur lequel viennent reposer les arches d'un pont et qui supporte l'ensemble.**

Du latin pila (pilier). Il est utilisé en 1287 dans un devis champenois : « Et pour les pilles dou pont remaçonner XXXIII s. »



© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site [www.normannia.fr](http://www.normannia.fr) ; avec son aimable autorisation

© CF&FT